



Le 17 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Margaux, sous la présidence de Didier MAU.

Présents :

ARCINS : Claude GANELON - **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU - **CUSSAC FORT MEDOC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - **LABARDE :** Matthieu FONMARTY - **LAMARQUE :** Dominique SAINT-MARTIN - **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT - **LUDON MEDOC :** Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, - **MARGAUX-CANTENAC :** Sophie MARTIN, - **SOUSSANS :** Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Absents excusés :

Christian DECAUDIN pouvoir à Didier MAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE

Secrétaire de séance :
Martine VALLIER

Conseillers en exercice : 32
Présents : 28
Votants : 29

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 - Adoption [Adoption à l'unanimité]

2 - Commission Consultative Paritaire de Transition Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) - Désignation des représentants [Adoption à l'unanimité]
Titulaire : PALIN Karine, Suppléant : DUCOURTIOUX Nadine

3 - Conseil d'Administration du Collège d'Arsac - Désignation d'un représentant [Adoption à l'unanimité]
Représentant : DUCOURTIOUX Nadine

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

4 - Budget principal 2020 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

5 - Budget annexe Eau potable 2020 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

6 - Budget annexe Assainissement collectif 2020 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

7 - Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) 2020 - Décision modificative n°2 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°2 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

8 - Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2020 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

9 - Budget annexe Zone d'activités Le Cartillon 2020 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

10 - Attributions de compensation 2020 - Décision [Adoption à l'unanimité]

11 - Exonération partielle de la redevance due à la Communauté de Communes médoc Estuaire par les occupants du domaine public portuaire du Port de Lamarque au titre de l'exercice 2020 - Décision [Adoption avec 28 voix pour et 1 abstention]

La CdC accorde une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire à deux établissements de restauration sur le Port de Lamarque. Une exonération partielle correspondant à la moitié de la redevance due au titre de l'exercice 2020 est accordée compte tenu du contexte sanitaire et économique actuel.

12 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2020 ainsi que des mouvements de personnel, le tableau des effectifs est modifié à compter du 20 décembre 2020.

13 - Plan de formation mutualisé du territoire du Médoc 2020-2022 - Adoption [Adoption à l'unanimité]

La CdC adhère depuis plusieurs années au Plan de Formation Mutualisé (PFM) proposé par le CNFPT et le Centre de Gestion, afin de permettre la mutualisation des formations au sein du territoire du Médoc et d'être dotée par là-même d'un Plan de Formation. A cet effet, un nouveau PFM Médoc a été élaboré pour la période 2020-2022. Il est adopté.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

14 - Tarifs de l'eau potable - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les contrats de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable étant des contrats d'affermage à paiement par la collectivité, les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés à compter du 1er janvier 2021 sont définis.

15 - Tarifs de l'assainissement collectif - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif étant un contrat d'affermage à paiement par la collectivité, les tarifs « collectivité » applicables aux usagers à compter du 1er janvier 2021 sont définis.

16 - Demande de subvention pour la réhabilitation du château d'eau de Cussac-Fort-Médoc - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Suite à un diagnostic réalisé, il s'avère que le réservoir sur tour (château d'eau) de Cussac-Fort-Médoc nécessite une réhabilitation, notamment des étanchéités de la cuve et de la coupole. Le Département peut subventionner les travaux de reprise des étanchéités à hauteur de 10% avec un coût plafond d'investissement de 200 000 € HT. La demande de subvention auprès du Département au taux maximal possible est approuvée.

17 - Convention tripartite d'occupation du château d'eau de Macau avec les sociétés SUEZ Eau France et INFRACOS - Avenant n°3 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le projet de démantèlement des antennes de téléphonie du château d'eau de Macau et leur réimplantation sur de nouveaux sites ayant pris du retard, la société INFRACOS a demandé une nouvelle prolongation d'un an de la convention tripartite du 1er août 1995 conclue initialement entre SFR, le SIEA Ludon Macau Labarde et Electricité Services Gironde. Cette convention a déjà fait l'objet d'un avenant n°2 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 28 mars 2020 au maximum. Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de continuer à maintenir en activité les équipements du château d'eau de Macau le temps nécessaire et pour ce faire, de reconduire une ultime fois la convention par voie d'avenant avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2021. Cet avenant permet également d'acter le changement d'exploitant intervenu le 1er janvier 2020. L'avenant n°3 à la convention tripartite d'occupation du château d'eau de Macau avec les sociétés SUEZ Eau France et INFRACOS est approuvé.

18 - Convention SATESE 2020/2024 Assainissement Collectif - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Pour l'année 2020, la CdC est éligible à l'assistance technique du SATESE (service départemental) pour l'assainissement collectif. Les conditions techniques et financières d'exécution des missions relatives à cette assistance, pour la période 2020/2024, nécessite la signature d'une convention qui est approuvée.

19 - Elaboration d'un schéma directeur intercommunal d'eau potable - Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC est compétente en matière de production, transport, stockage et distribution d'eau potable. A ce titre, en application de l'article L2224-7-1 du CGCT ainsi que des dispositions du SAGE Nappes Profondes de la Gironde, la CdC doit arrêter un schéma directeur intercommunal d'eau potable comprenant notamment la réalisation d'un diagnostic du réseau à l'échéance 2022 ou 2023. Il est décidé de lancer les démarches nécessaires à l'élaboration du schéma directeur intercommunal d'eau potable et de rechercher des aides financières auprès des organismes financeurs.

20 - Elaboration d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif - Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC est compétente en matière d'assainissement des eaux usées. A ce titre, en application de l'article L2224-8 du CGCT ainsi que des dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, la CdC doit arrêter un schéma d'assainissement collectif comprenant notamment la réalisation d'un diagnostic du réseau à l'échéance 2023. Il est décidé de lancer les démarches nécessaires à l'élaboration du schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif et de rechercher des aides financières auprès des organismes financeurs.

Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

21 - Terrain à vocation économique - ZA Aygue Nègre - Cession du lot n°11 à la société LOCADELICE ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de ses perspectives de développement, l'entreprise LOCADELICE a sollicité la CdC pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA Aygue Nègre à Ludon-Médoc. La présente délibération acte la cession par la collectivité du lot 11 d'une superficie d'environ 6 023 m².

22 - Terrain à vocation économique - ZA Aygue Nègre - Location par bail précaire du lot n°3 à la société MIAL TECH ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de ses perspectives de développement, l'entreprise MIAL TECH a sollicité la CdC pour la location d'un terrain sur la ZA Aygue Nègre à Ludon-Médoc. La présente délibération acte le principe de cette location via bail précaire du lot 3 d'une superficie d'environ 1 386 m².

Voirie/Aménagement du territoire/Patrimoine

Rapporteur : Claude GANELON

23 - Convention d'entretien du Port de Lamarque entre la Communauté de Communes Médoc Estuaire et la commune de Lamarque - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Par souci d'efficacité, il est confié à la commune de Lamarque l'entretien du Port situé sur son territoire et dont la gestion revient à la CdC.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

24 - Statuts valant création de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial "Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme" - Approbation [Adoption avec 28 voix pour et 1 abstention]

La délibération approuve le projet de statuts du futur établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui constituera la structure juridique socle de l'office de tourisme communautaire de Margaux-Cantenac. L'approbation des statuts vaut création de l'EPIC.

Cohésion sociale/Prévention

Rapporteur : Sophie MARTIN

25 - Participation de la Communauté de Communes Médoc Estuaire à la création d'un poste d'intervenant social au sein de l'unité de gendarmerie de Lesparre Médoc - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC est sollicitée, avec les autres intercommunalités médocaines, pour participer au financement d'un poste d'intervenant social auprès des personnes en grande difficulté au sein de l'unité de gendarmerie de Lesparre Médoc. Cette participation est approuvée.

Le Président,

Didier MAU

